

Le PEdT

En quelques mots...

Qu'est-ce qu'un PEdT ?

Article L.551-1 du Code de l'éducation :

« Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un **projet éducatif territorial** associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage. »

Les objectifs du PEdT issus de l'article 551-1 code de l'Éducation :

« **Le projet éducatif territorial** vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves. »

Qu'est-ce que le projet éducatif de la ville de Vincennes ?

La ville de Vincennes n'a pas attendu la réforme des rythmes scolaires pour mettre en œuvre des actions éducatives. Le projet éducatif territorial formalise ces dernières. Comme le prévoit le code de l'Éducation, le PEdT associe écoles et services municipaux dans des actions communes. La ville de Vincennes n'entend pas pour autant se substituer aux activités d'enseignement de l'Éducation nationale.

Le PEdT, aboutissement d'une démarche collective, a pour vocation de préparer chaque enfant à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, pour y prendre une place active.

Le pilotage du projet

Réuni en séance plénière, pour la 1^{re} fois, en juin 2015, le comité de pilotage se réunit deux fois par an et est composé de :

- Mme le Maire
- Mme l'Inspectrice de circonscription,
- Les élus de secteur désignés par Mme le Maire : M. Chardon, vice-président de la Caisse des écoles, Mme Rouger, adjointe au maire chargée de l'enfance, M. Denhez, adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la santé
- Des représentants des directeurs d'écoles
- Des représentants des associations de parents d'élèves élus
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne
- De représentants de la Direction Enfance Jeunesse

Les valeurs éducatives de la ville de Vincennes

- Le PEdT vise à promouvoir les valeurs républicaines et à contribuer à former des personnes instruites et des citoyens éclairés.
- Les acteurs éducatifs appuient l'ensemble de leurs actions et organisation sur le principe de laïcité en coopération avec les familles, l'école et le monde associatif.

Les objectifs éducatifs de la ville de Vincennes

En coopération avec les familles, l'école et le monde associatif, dans le respect de l'Agenda 21 et du plan Handicap, la ville de Vincennes concourt :

1 - au bien-être de chaque enfant à l'école primaire

L'école est un lieu qui accueille de jeunes enfants en plein apprentissage. C'est un espace structurant, pour lequel la ville de Vincennes œuvre à rénover et entretenir les lieux et les équipements, à recruter et à former les personnels municipaux, à construire des projets en partenariat dans le but de donner l'envie d'apprendre, de grandir et de réussir.

2 - au renforcement des liens sociaux en favorisant les relations, les échanges et la communication

L'école et l'ensemble des structures municipales fréquentées par l'enfant sont des lieux favorisant les rencontres entre enfants mais également entre enfants et adultes, dans un esprit de tolérance, de coopération, de partage et de reconnaissance de la richesse de la diversité.

La ville de Vincennes construit, de manière permanente, entre les personnels et les enfants, une relation éducative centrée sur des projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges, leurs compétences, leurs besoins).

3 - à favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant ainsi que ses connaissances et ses apprentissages

La ville de Vincennes souhaite répondre à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Les interventions artistiques, culturelles, sportives, concourent à la formation intellectuelle de l'enfant, éveillent leur curiosité et leur permettent de conforter ou de développer leurs capacités.

D'autre part, les actions collectives sont complétées par une approche individualisée afin d'en renforcer l'efficacité : il s'agit de développer des modes d'action permettant de prendre en compte les capacités des individus et d'ajuster les moyens et les actions en fonction des besoins réels, notamment en direction des enfants en situation de handicap.

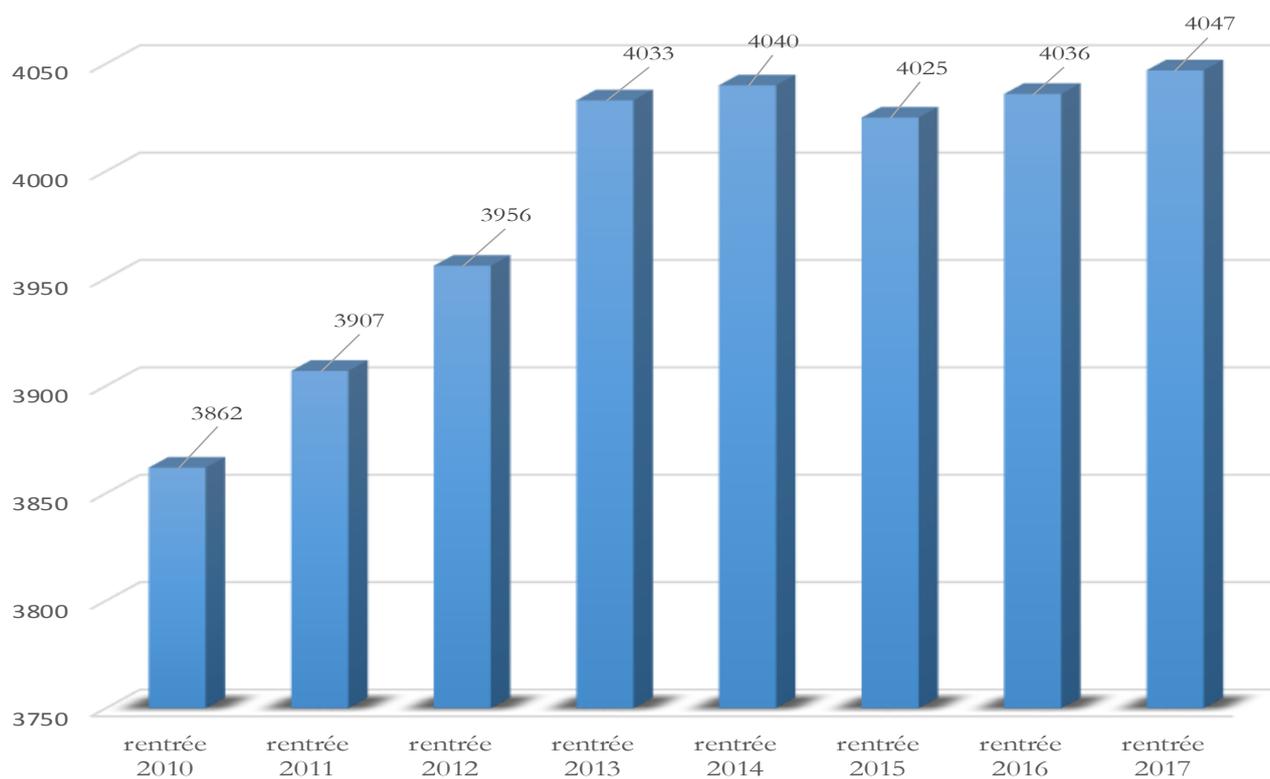
Les chiffres clés du diagnostic

Qui sont les enfants concernés ?

La ville de Vincennes, dans son rôle éducatif, porte l'ambition de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et jeunes :

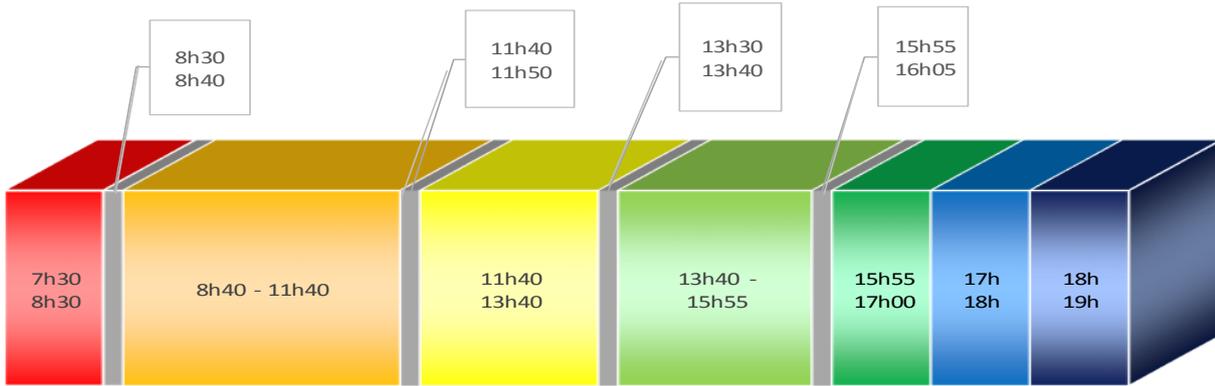
- des écoles primaires (3-11 ans),
- des accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans),
- et des séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal.

Evolution des effectifs scolaires de 2010 à 2017



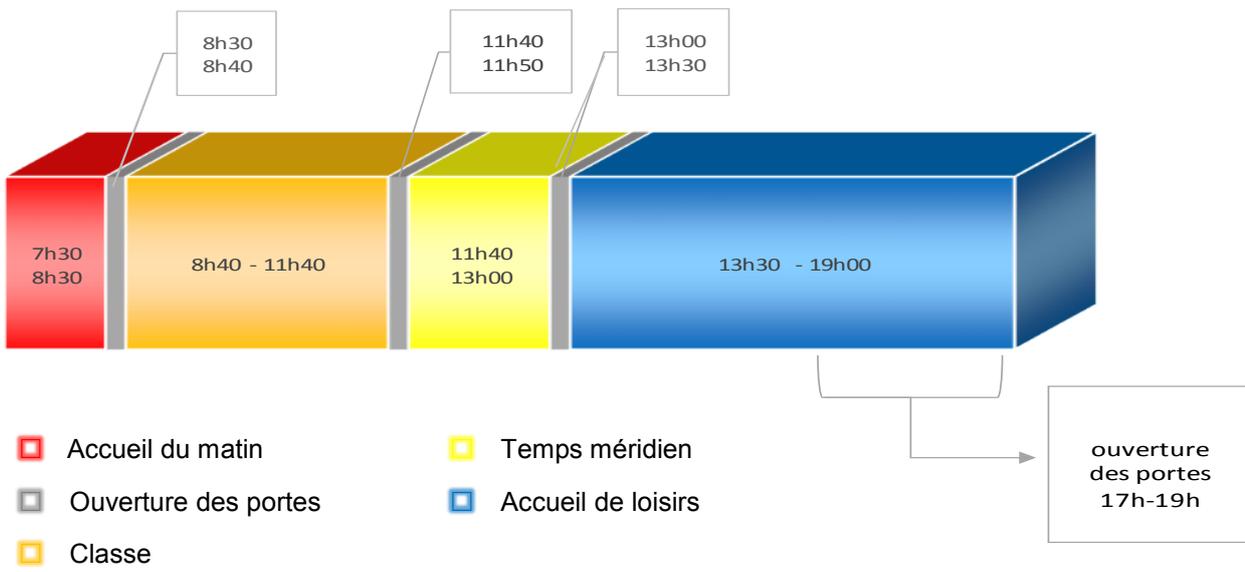
L'organisation des temps scolaires et périscolaires des maternelles

1 - Rythme scolaire des lundis, mardis, jeudis, vendredis



- Accueil du matin
- Temps méridien
- Découverte
- Ouverture des portes
- Classe
- Détente
- Classe
- Goûter

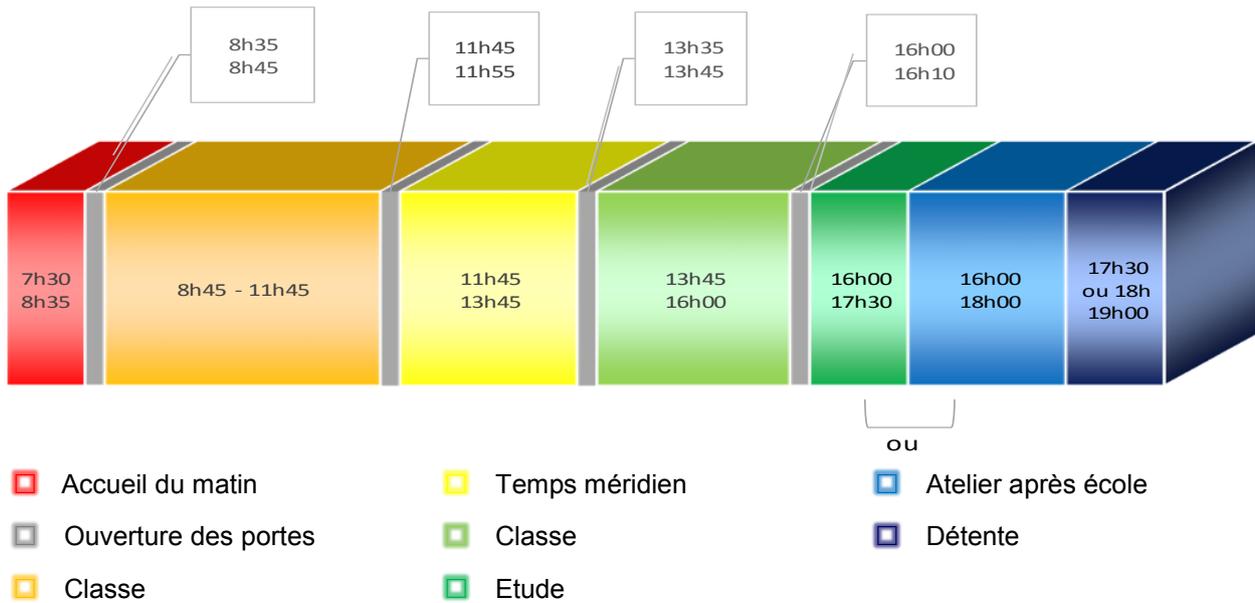
2 - Rythme scolaire du mercredi



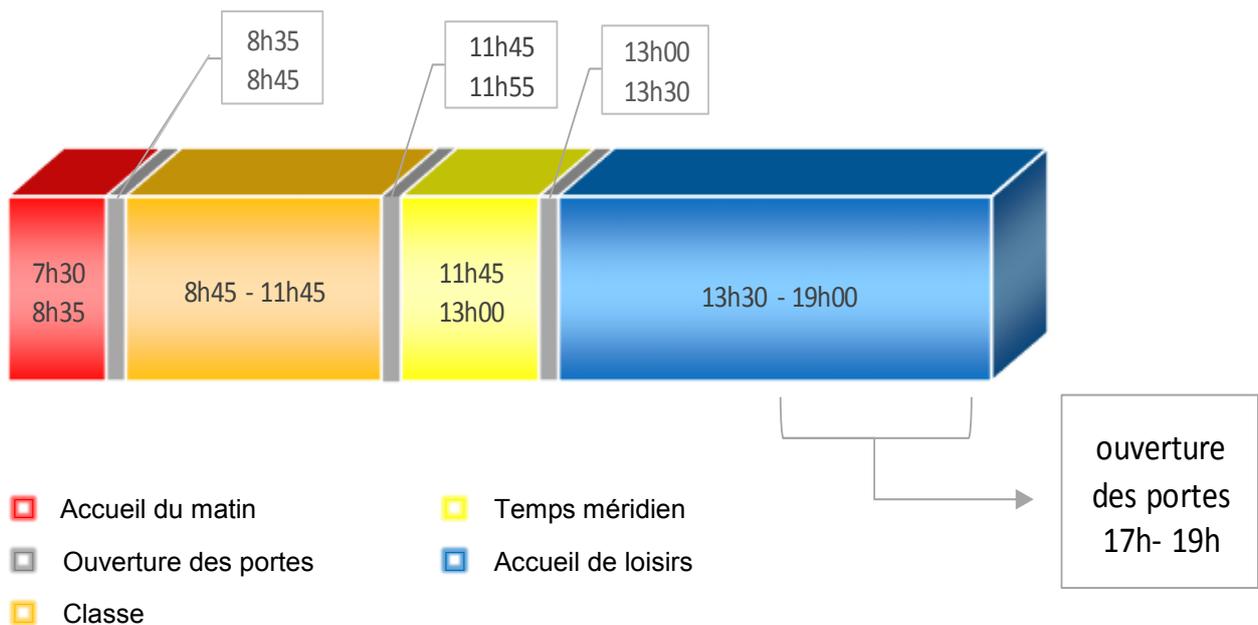
- Accueil du matin
- Temps méridien
- Ouverture des portes
- Accueil de loisirs
- Classe

L'organisation des temps scolaires et périscolaires des élémentaires

1 - Rythme scolaire des lundis, mardis, jeudis, vendredis



2 - Rythme scolaire du mercredi



Les activités extra scolaires

- Les séjours de vacances
- Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires
- Les mini-séjours des accueils de loisirs

Sorties scolaires et classes de découvertes (référence : 2017)		
Types de classes	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Classes initiatives	4	104
Classes In Situ	44	1124
Classes vertes	6	165
Classes de neige	6	Réalisé de 149

Séjours proposés par la ville (référence : 2017)		
	Nombre de séjours	Nombre d'enfants
Séjours Habère-Poche	6	510
Mini-séjours	5	128

Accueils de loisirs / temps périscolaires (référence octobre 2017)	
	Nombre d'enfant moyenne/jour Nombre d'enfants
Temps périscolaires	Découverte : 633 / Détente : 755
Mercredis	1114
Vacances scolaires	904
Ateliers après l'école	1010
Temps méridien	3287
Etudes encadrées	1027

Quelles sont les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEdT ?

Les moyens humains en quelques chiffres

Intervenants scolaires	10 (127h / semaine)
ATSEM	59 en 2018
Animateurs à temps complet	136
Animateurs à temps non complet	Variable selon les périodes

Les actions du PEdT

Dans le cadre des valeurs défendues dans le PEdT, la ville de Vincennes souhaite mettre en œuvre les actions suivantes :

1 - Créer du lien avec les projets d'école pluriannuels

Dans une démarche de partenariat, en apportant aux établissements scolaires des moyens humains et matériels adaptés aux axes académiques (Réussite / Équité / Solidarité), mais également par la mise en œuvre de projets communs :

- Entrée de l'école dans l'ère numérique (visant la réussite éducative)
- Développement de la coopération avec les parents (visant l'équité éducative)
- Mise en place de parcours culturels
- Projets spécifiques au choix des équipes pédagogiques dans chacune des écoles.

2 - Former et accompagner les agents territoriaux dans une démarche de partenariat

La ville de Vincennes forme et accompagne les personnels :

- ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)
- Assistants sanitaires (1 par école élémentaire)
- Gardiens
- Personnels d'animation (directeurs, animateurs, intervenants)

Dans une démarche d'amélioration des pratiques et d'adaptabilité, les équipes sont accompagnées « sur le terrain » et bénéficient d'un plan de formation.

3 - Structurer et valoriser les projets du PEdT en lien avec les dispositifs existants

- le Plan handicap de la ville de Vincennes
- l'Agenda 21
- le Contrat Enfance Jeunesse, les appels à projets
- le partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du label Ville Amie des Enfants, engagé depuis 2008

Outre le personnel de la Direction Enfance-Jeunesse, la ville de Vincennes impulse des projets au service des enfants vincennois, dans les cadres scolaires, péri et extrascolaires, par :

- les actions sociales de la ville de Vincennes
- l'action culturelle en direction du jeune public (5-10 ans)
- le conservatoire municipal
- le réseau des médiathèques municipales
- le service Archives et Patrimoine notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire
- le service Collecte et Propreté par l'intermédiaire de l'ambassadeur du tri

En fonction des projets des équipes de terrain, d'autres partenariats se mettent en place avec les services ou dispositifs municipaux (avec le Conseil des seniors par exemple).

Le numérique dans les écoles

Matériel mis à disposition par la ville :

- Postes connectés à internet en fond de classe de la grande section de maternelle au CM2
- Un pôle informatique dans chaque école élémentaire
- Des TNI mobiles dans les écoles élémentaires
- Une offre de tablettes dans chaque école maternelle

Le développement de la coopération avec les parents

Ce que la Ville met en place :

- Accueil annuel des parents des enfants nouvellement inscrits dans les écoles
- Réunion trimestrielle avec les associations de parents d'élèves
- Réunions d'information, rétrospectives
- Rencontre festive, portes ouvertes, etc.

Ce que l'Éducation nationale met en place :

- Réunions des nouveaux inscrits
- Réunions de rentrée
- Conseils d'école
- Remise des livrets scolaires
- Équipes éducatives
- Accompagnement de sorties / Expositions
- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) / PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)



Les projets communs ville/école, quelques exemples

- Les classes de découvertes à Habère-Poche
- Les classes in situ
- Les classes initiatives
- Les animations du réseau des médiathèques
- Les intervenants scolaires
- Les spectacles jeune public
- La prévention en milieu scolaire
- Les activités sportives
- Les cars scolaires...

Nouvel axe : Projet de prévention des violences au sein des accueils de loisirs

Un axe relatif à la prévention de la violence et du harcèlement au sein des accueils périscolaires, en lien avec l'éducation nationale est développé.

Les moyens de mise en œuvre

Constitution de 2 groupes de travail :

Groupe 1 : « les experts »

Constitué de membres du comité de pilotage du PEdT à savoir : directeurs d'écoles maternelles / élémentaires et représentants d'associations de parents d'élèves, auxquels sont associés deux représentants des directeurs d'accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Accompagné d'un expert pour 2018 - Madame Catherine Verdier, consultante experte psycho-pédagogique.

ce groupe de travail sera de :

- déterminer les actions nécessaires
- suivre les procédés de prévention menés sur le terrain, en fixer les orientations, réajuster si besoin
- communiquer et rendre compte des actions au comité de pilotage
- rassurer les familles et les acteurs éducatifs sur la prise en compte de ces problématiques
- rédiger un guide de « bonnes pratiques » pour la prise en charge de situations avérées

Groupe 2 : « les ambassadeurs »

Constitué de membres volontaires des équipes de terrain (directeurs, adjoints, animateurs, atsems), ce groupe mettra en œuvre de manière opérationnelle les orientations formulées par le premier groupe.

Plan de formation des équipes de terrain :

En vue de sensibiliser les équipes, animateurs et atsems bénéficieront de formations en vue de devenir des personnes ressources. Il s'agit de former des personnes identifiées comme référentes déployées sur chacun des sites.

En 2018, une formation sera élaborée avec le CNFPT.

Le pilotage du PEdT

Deux séances plénières par an sont prévues, auxquelles s'ajoutent les dispositifs suivants :

- des réunions ville/associations de parents d'élèves préalables aux conseils d'école (3 par an)
- des réunions avec les directeurs d'écoles présidées par Madame l'Inspectrice
- des réunions thématiques
- les réunions avec les agents municipaux des écoles (gardiens, assistantes sanitaires, ATSEM, intervenants) et de la Caisse des écoles (animateurs, directeurs)
- des réunions relatives aux séjours et sorties scolaires
- des réunions interservices (Direction Enfance-Jeunesse et service partenaire)

L'évaluation du PEdT

Afin de faire valoir que la ville de Vincennes contribue à mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, il convient de définir des outils d'évaluation spécifiques.

Tout d'abord des objectifs

1- L'organisation du PEdT :

- La cohérence et la participation des acteurs
- La continuité entre les temps éducatifs
- La coopération et l'échange entre les différents acteurs

2- Les activités périscolaires et les activités en partenariat :

- La diversité des activités
- La qualité des activités
- La qualité du partenariat
- L'enrichissement des activités

3- La satisfaction des enfants et des acteurs éducatifs :

- La réussite scolaire
- La participation des enfants

Puis ces objectifs sont déclinés en indicateurs

A titre d'exemple, pour la coopération et l'échange entre les acteurs :

- La qualité de la communication et des échanges notamment avec les parents
- La qualité du partenariat entre professionnels du milieu éducatif

Avec quels moyens évalue-t-on ces objectifs ?

- Des questionnaires de satisfaction (oraux ou écrits)
- Des bilans des projets ou actions
- L'observation des comportements et de la participation des enfants